



République Française  
Département LOIRET  
Arrondissement de Pithiviers  
Canton de Malesherbes

## Mairie de Montliard

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 08/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

L'an 2024, le 8 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUDEAU Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le 28/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/03/2024.

Vote	
<b>A l'unanimité</b>	
Pour : 10	
Contre : 0	
Abstention : 0	

**Présents** : M. BEAUDEAU Didier, Maire, M. FAZILLEAU Philippe, Mme GUILLET Martine, M. SINIC André, M. MENEAU Gilles, M. BERTRAND Charles, M. LECARDEUR Jean-François, M. MONTIER Tanguy, M. PEGUY Thierry

**Excusé ayant donné procuration** : M. SEVIN Jean-Louis (arrivé à 21h08) à M. BERTRAND Charles

**Excusé** : M. DEJARDIN Mathieu

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pithiviers

**Secrétaire de séance** : M. MONTIER Tanguy

### D2024\_10 – Affectation des résultats 2023

Après avoir approuvé le compte de gestion de la Commune **2023**,

Après avoir voté le compte administratif de la Commune **2023**,

Considérant les résultats réalisés de la Commune :

– L'excédent d'investissement de	+	39 811,97 €
– L'excédent de fonctionnement de	+	105 557,58 €

Considérant les restes à réaliser en section investissement :

– en dépenses	-	8 700,00 €
– en recettes	+	890,00 €

Considérant qu'il n'y a pas de besoin de financement en section investissement, les dépenses reportées étant inférieures à l'excédent d'investissement :

– excédent d'investissement	+	39 811,97 €
– reste à réaliser en recettes investissement	+	890,00 €
– reste à réaliser en dépenses investissement	-	8 700,00 €
– <b>besoin de financement négatif</b>	+	<b>32 001,97 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **affecte** les résultats 2024 :
  - au 001 : l'excédent d'investissement ..... **39 811,97 €**
  - au 002 : l'excédent de fonctionnement ..... **105 557,58 €**.

Les crédits seront inscrits au budget primitif.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/04/2024  
Le Maire,  
M. BEAUDEAU Didier

Le secrétaire de séance,  
M. MONTIER Tanguy